

Département  
de l'Isère

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE PRIMARETTE**

L'an deux mille vingt deux, le 16 juin à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de Primarette, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Serge MERCIER, Maire.

Nombre de conseillers : 12

Nombre de présents : 11

**Etaient présents** : MERCIER Serge, FAVRE-PETIT-MERMET Patricia, GAS Marcel, ROSTAING Jean-Pierre, CICOCELLA Sébastien, ROMATIF Julien, HUMBERT Régis, MONIN Florence, FANJAT Pierre, POURCHERE Jean-Daniel, GUERRERO Elisabeth

**Absente excusée** : GENTIL Dominique (pouvoir à ROMATIF Julien)

**Date de la convocation** : 8 juin 2022

**Secrétaire de séance** : FAVRE-PETIT-MERMET Patricia,

**Objet de la délibération** : droit de préemption commercial

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-22,

Vu le code de l'urbanisme, notamment ses articles L214-1 à L214-3 ; R214-1 à 214-19,

Vu la loi n° 2005-882 du 2 août 2005 permettant l'instauration d'un droit de préemption commercial et artisanal pour les communes,

Vu la nécessité pour la commune de Primarette de maintenir, voire développer une activité commerciale,

Considérant les dispositions du droit de préemption commercial et artisanal qui ont pour objectif de préserver l'attractivité du centre bourg,

Considérant la nécessité pour la commune de se doter d'outils,

Considérant qu'il paraît opportun d'instaurer le droit de préemption commercial et artisanal afin de connaître l'ensemble des transactions sur la commune et ainsi, de garder une vision globale de cette activité,

Il est proposé d'instaurer un périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité, à l'intérieur duquel sont soumises au droit de préemption les cessions de fonds artisanaux, de fonds de commerce ou de baux commerciaux.

Ce périmètre, qui figure dans le plan ci-annexé, concerne :

- la Rue de la Mairie,
- la Rue Chatelière jusqu'à la Rue de la Nicolière,
- la Rue de la Nicolière (partie haute) jusqu'à la Rue du Lavoir,
- la Rue du Lavoir.

En application de l'article R214-1 du code de l'urbanisme, le 27 juillet 2015, la chambre de commerce et d'industrie territoriale et la chambre des métiers et de l'artisanat ont été saisies, pour avis, du projet de la présente délibération, du projet de plan délimitant le périmètre de sauvegarde du commerce.

Suite à l'avis favorable de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat Auvergne-Rhône-Alpes Isère en date du 2 juin 2022,

Suite à l'avis favorable de la Chambre de Commerce et d'Industrie Nord Isère, en date du 10 juin 2022,

Entendu l'exposé, après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide, à l'unanimité des membres présents :

- de délimiter un périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat sur les secteurs suivants de la Commune (et selon le plan annexé à la présente délibération) :

- Rue de la Mairie,
- Rue Chatelière jusqu'à Rue de la Nicolière,
- Rue de la Nicolière (partie haute) jusqu'à Rue du Lavoir,
- Rue du Lavoir.

- d'instituer le droit de préemption commercial et artisanal au sein de ce périmètre, au bénéfice de la commune, dans les conditions prévues par les articles L214-1 et suivants du code de l'urbanisme, et de dire que ce droit de préemption s'appliquera aux aliénations à titre onéreux visées par l'article R214-3 du code de l'urbanisme : Les fonds artisanaux, les fonds de commerce ou les baux commerciaux ;

- de dire que la présente délibération sera affichée en mairie pendant deux mois. Mention en sera insérée dans deux journaux diffusés dans le département, conformément aux dispositions de l'article R214-2 du code de l'urbanisme ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous actes nécessaires à l'institution de ce droit de préemption commercial et artisanal.

- Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou le cas échéant de sa notification, par courrier ou en utilisant l'application « Télérecours Citoyens », accessible sur le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Ainsi fait et délibéré ce jour, le 16 juin 2022

**Le Maire,**  
Serge MERCIER

A blue circular official stamp of the Municipality of Primarette. The stamp features a central emblem with a crown and a shield, surrounded by the text "MAIRIE DE PRIMARETTE" and "28 (Isère)". A signature in blue ink is written over the stamp.